

Check-list pour son premier logement à deux

À faire avant de s'installer en couple

- Établir un budget commun**

Fixez-vous un budget commun. Des modèles existent, disponibles par exemple sur le site Internet de Budget-conseil. Ainsi, vous serez au clair quant au coût que votre logement commun ne doit pas dépasser, et vous pourrez optimiser vos dépenses d'après ce premier jalon.

→ budgetconseil.ch
→ [Conseils pour faire de vraies économies](#)
- Régler la question du contrat de bail**

Discutez du régime que vous souhaitez adopter pour votre contrat de location. Vous avez deux possibilités : soit conclure un bail commun, soit différencier locataires principaux et sous-locataires.

→ [11 questions-réponses sur la sous-location](#)
- Payer la garantie de loyer**

La garantie de loyer est généralement fixée dans le contrat de bail et s'élève au maximum à trois mois de loyer. Répartissez la garantie de loyer sur deux comptes de garantie de loyer distincts aux noms des locataires respectifs. Ainsi, chacun dispose du même pouvoir sur cet argent.

→ [Caution: 7 questions-réponses](#)

Optimiser les assurances

- Assurance inventaire du ménage et responsabilité civile**

Dès que vous vivez à plusieurs, vous n'avez plus besoin que d'une seule assurance inventaire du ménage et responsabilité civile. Adaptez le nouveau contrat à la valeur de l'inventaire du ménage commun. Le deuxième contrat peut en règle générale faire l'objet d'une résiliation extraordinaire.

→ [Faire le point sur son assurance inventaire du ménage](#)
- Assurance auto**

Déclarez-vous conductrice ou conducteur secondaire du véhicule de votre partenaire auprès de l'assurance si vous le conduisez vous aussi. Ainsi, tout sinistre éventuel sera couvert.

→ [Faire le point sur l'assurance auto](#)

Optimiser les frais de transport pendulaire

- AG Duo partenaire**

Un abonnement général Duo partenaire peut vous faire économiser jusqu'à 580 francs par personne sur le prix normal de l'AG. Une offre utile particulièrement pour les longs trajets intercantonaux.

→ [AG Duo partenaire](#)
- Résilier les abonnements transférables**

Si vous ne vous déplacez qu'au sein d'un seul et même canton, renseignez-vous auprès de la communauté de transports en question pour connaître les abonnements transférables. Un tel abonnement peut être laissé à l'usage d'une autre personne.

